LUNDI 14 SEPTEMBRE 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Rosaire, tenue à 19h, au Pavillon Formtech situé au 8, rue Lafrenière, Saint-Rosaire.

SONT PRÉSENT(E)S: Monsieur Harold Poisson, maire
Madame Renée Allard, conseillère
Monsieur Jean-Philippe Bouffard, conseiller
Monsieur Jean-François Boivin, conseiller
Monsieur Frédéric Champagne, conseiller
Madame Alexandra Champagne, conseillère

EST ABSENT : Monsieur Éric Bergeron, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du Maire, monsieur Harold Poisson. Est également présent M. Marc Lavigne, directeur général, ainsi que madame Chantal Baril, greffière.

Ordre du jour de la séance ordinaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026
1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2026

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE
2.1 Adoption des comptes
2.2 Autorisation achat de licence Canva – Journal Écho
2.3 Autorisation augmentation p'tite caisse
2.4 Appui à la ville de Daveluyville – Dénonciation de la modification au Règlement sur la langue de l'Administration (RLA)- Abolition de l'exemption de 5000 $
2.5 Demande de commandite – CLSC Suzor-Côté
2.6 Demande de participation financière – Agri-Ressources Arthabaska-Érable

3. LÉGISLATION

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. URBANISME
5.1 Rapport de l'inspecteur

6. TRANSPORT ET VOIRIE
6.1 Soumission marquage des routes - Octroi
6.2 Plaintes citoyennes 6e Rang – Ministère des Transports de la Mobilité durable

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. LOISIRS ET CULTURE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LECTURE DES PRINCIPALES LETTRES

11. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. AFFAIRES NOUVELLES OUVERTES

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la présente séance a été remis à chacun des membres du Conseil présents.

9471-0926

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Renée Allard, d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvertes les *Affaires nouvelles* jusqu'à la fin de la séance.
ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 10 août 2026 **9472-0926**

Le procès-verbal de la séance du conseil du 10 août 2026 a été transmis au maire et aux membres du Conseil;

Il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu unanimement que la greffière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.
ADOPTÉE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 septembre 2026 **9473-0926**

Le procès-verbal de la séance du conseil extraordinaire du 8 septembre 2026 a été transmis au maire et aux membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu unanimement que la greffière soit dispensée de la lecture du procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.
ADOPTÉE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

2.1 Adoption des comptes. **9474-0926**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'août 2026 totalisant 201 389.82 $;

CONSIDÉRANT QUE madame Nancy Boivin, trésorière, atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que la Municipalité de St-Rosaire dispose de crédits suffisants pour les dépenses énumérées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Renée Allard, appuyé par le conseiller Jean-François Boivin, il est résolu unanimement d'adopter les comptes du mois d'août 2026 tels que déposer au montant total 201 389 82 $.
ADOPTÉE

2.2 Autorisation achat licence Canva – Journal Écho.

CONSIDÉRANT QUE nous faisions le montage du Journal Écho avec le logiciel Publisher ; **9475-0926**
CONSIDÉRANT QUE Microsoft a annoncé que le logiciel d'application Publisher serait en fin de service à partir d'octobre 2026 **:**
CONSIDÉRANT QUE nous avons dû trouver un autre logiciel de création graphique afin de poursuivre le montage de notre journal municipal **;**
CONSIDÉRANT QUE nous avons eu la recommandation de prendre la plateforme web Canva pour sa facilité d'utilisation pour créer des visuels, des présentations, des affiches, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Alexandra Champagne, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, d'autoriser l'inscription à Canva Pro.
ADOPTÉE

2.3 Autorisation d'augmentation de la P'tite caisse. **9476-0926**

CONSIDÉRANT QUE les loisirs sont revenus à la responsabilité de la municipalité ;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'augmentation de la p'tite Caisse afin de répondre à un besoin de liquidité supplémentaire lors d'activités de loisirs ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, appuyé par la conseillère Renée Allard et résolu d'augmenter la petite Caisse qui passera à de 1 000 $ à 2 000 $.
ADOPTÉE

2.4 Appui à la ville de Daveluyville – Dénonciation de la modification au Règlement sur la langue de l'Administration (RLA) – Abolition de l'exemption de 5 000 $. **9477-0926**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec constituent des gouvernements de proximité appelés à offrir des services efficaces, rapides et adaptés aux réalités locales ;
CONSIDÉRANT QUE l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) prévoyait, jusqu'au 1er juin 2026, une exemption pour les contrats à exécution instantanée d'une valeur maximale de 5 000$, permettant une certaine souplesse administrative **;**
CONSIDÉRANT QUE l'abolition de cette exemption oblige désormais les municipalités à appliquer systématiquement des exigences linguistiques accrues, même pour des contrats de faible valeur et à exécution immédiate ;
CONSIDÉRANT QUE cette modification entraîne un alourdissement administratif significatif, disproportionné par rapport aux enjeux liés à ces contrats ;
CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle obligation risque d'entraîner des délais dans l'Acquisition de biens et services essentiels au bon fonctionnement municipal ;
CONSIDÉRANT QUE les municipalités pourraient devoir mobiliser davantage de ressources humaines, voire engager du personnel supplémentaire, afin d'assurer la conformité à ces exigences ;
CONSIDÉRANT QUE l'application et la gestion de la politique linguistique relèvent prioritairement du gouvernement du Québec, et non des municipalités ;
CONSIDÉRANT QUE cette mesure réduit la capacité des municipalités d'agir efficacement comme gouvernements de proximité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Rosaire ne dispose pas actuellement des ressources administratives suffisantes pour assurer l'application intégrale de cette exigence ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par le conseiller Frédéric Champagne et résolu :
QUE la municipalité de Saint-Rosaire dénonce l'abolition de l'exemption prévue à l'article 17 du Règlement sur la langue de l'Administration pour les contrats de 5 000 $ et moins ;
QUE la municipalité de Saint-Rosaire demande au gouvernement du Québec de rétablir cette exemption ou de mettre en place des mesures d'allégement administratif adaptées aux réalités municipales ;
QUE la municipalité de Saint-Rosaire demande au gouvernement du Québec de reconnaître les contraintes opérationnelles des municipalités et d'éviter de leur transférer des responsabilités administratives supplémentaires en matière d'application linguistique ;
QUE la municipalité de Saint-Rosaire informe le gouvernement du Québec qu'en l'absence d'ajustements ou de mesures d'accompagnement concrètes, elle ne sera

pas en mesure d'appliquer pleinement cette obligation sans compromettre l'efficacité de ses opérations courantes ;
QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- La ministre responsable de la Langue française ;
- La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- L'Union des municipalités (UMQ) ;
- La MRC d'Arthabaska
- Les municipalités de la région

ADOPTÉE

2.5 Demande de commandite – CLSC Suzor-Côté. **9478-0926**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de commandite du CLSC Suzor-Côté afin de soutenir la Fondation CLSC Suzor Côté et par le fait même l'accès direct aux services pour nos citoyens ;
CONSIDÉRANT QUE l'année dernière, 211 résidents de notre communauté ont eu recours à l'un ou l'autre des services du CLSC ;
CONSIDÉRANT QU'avec nos dons, du matériel médical sera acheté permettant aux gens de notre communauté de demeurer dans le confort de leur foyer malgré une maladie, une perte d'autonomie ou jusqu'en fin de vie ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par la conseillère Alexandra Champagne, de contribuer d'un montant de 500 $.
ADOPTÉE

2.6 Demande de participation financière – Agri Ressources Arthabaska-Érable. **9479-0926**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de participation financière d'Agri-Ressources Arthabaska-Érable **;**
CONSIDÉRANT QU'Agri-Ressources Arthabaska-Érable a comme mission de prévenir la détresse psychologique en milieu agricole ;
CONSIDÉRANT QUE la santé psychologique des producteurs agricoles tient à cœur du conseil municipal ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Boivin, appuyé par la conseillère Renée Allard et résolu de donner un montant de 100 $.
ADOPTÉE

3. LÉGISLATION

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5. URBANISME

5.1 Rapport de l'inspecteur. **9480-0926**
La Municipalité a délivré pour le mois d'août 2026 des permis pour une valeur de 1 028 700 $.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

6.1 Soumission marquage des routes – Octroi. **9481-0926**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder au marquage de nos routes et de nos stationnements pour la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait des demandes de prix et que nous avons donné jusqu'au 17 septembre pour recevoir les prix soumis ;
CONSIDÉRANT QUE nous ne souhaitons pas retarder les travaux, étant donné que la saison automnale avance à grands pas ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Frédéric Champagne, appuyé par le Jean-François Boivin, d'autoriser le contrat de marquage au plus bas soumissionnaire conforme en respectant le montant prévu au budget.
ADOPTÉE

6.2 Plaintes citoyennes 6e Rang – Ministère des Transports de la Mobilité durable. **9482-0926**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu des plaintes citoyennes concernant un problème de visibilité et de sécurité à l'intersection en forme de T au coin du 6e Rang appartenant au MTMD et de la route de l'Église ;
CONSIDÉRANT QUE le problème de visibilité est causé par le stationnement en cours avant par le propriétaire du 215, 6e Rang, ce qui fait en sorte que les usagers doivent avancer sur la voie transversale afin de voir si une voiture arrive ce qui peut entraîner une situation dangereuse ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Renée Allard, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard et résolu de demander au MTMD une intervention, étant donné que ce chemin est sous leur juridiction.
ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. LOISIRS ET CULTURE

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LECTURE DES PRINCIPALES LETTRES

11. INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. AFFAIRES NOUVELLES OUVERTES

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Renée Allard, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bouffard, de lever la séance à 19 h 28. **9483-0926**
ADOPTÉE

_____	_____
Harold Poisson	Chantal Baril
Maire	Greffière